

# Camp de jour

Tingwick

Guide des parents

Été 2024



## Table des matières

Mission.....	4
Objectifs généraux.....	4
Code de vie.....	4
Tenue vestimentaire .....	5
Matériel requis.....	6
Matériel Interdit.....	6
Horaire .....	7
Lieux .....	7
Sorties.....	7
Déroulement de la journée.....	7
Équipes.....	7
Procédure de communication .....	7
Procédure d'arrivée et de départ .....	8
Arrivée .....	8
Contrôle des départs à la fin de la journée .....	8
Procédure en cas de retard ou d'absence.....	9
Diner et collations.....	9
Allergies.....	10
Médicaments .....	10
Urgence .....	11
Surveillance et frais de retard.....	11
Intimidation .....	11
Vélo/trottinette .....	11
Sécurité près du site.....	11
Plainte.....	12
Amélioration continue.....	12



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règlements et le fonctionnement du camp de jour de Tingwick.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice des loisirs de la municipalité, Madame Josyane Comtois : **819-359-2454 # 112** ou par courriel à [loisirs@tingwick.ca](mailto:loisirs@tingwick.ca)

C'est avec votre collaboration que nous pouvons améliorer le service de camp de jour.

**Toute l'équipe du camp de jour vous souhaite un bel été 2024!**

## Mission

Fidèle à l'intention de la Municipalité de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés et inclusifs permettant à la clientèle de 4 à 12 ans\* de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité dans le respect des différences et sous la ligne directrice des saines habitudes de vie.

## Objectifs généraux

Voici les objectifs que se fixe l'équipe du camp de jour pour cet été :

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu;
- Répondre aux besoins d'intégration, d'accommodements et d'inclusion des participants.

## Code de vie

Chaque enfant inscrit au Camp de jour de Tingwick s'engage à appliquer le code de vie suivant.

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour ;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- Frapper les autres ou me battre ;
- Me sauver ;
- Crier des noms ;
- Lancer des objets ;

- Être arrogant envers les animateurs ;
- Briser du matériel ;
- Vandaliser le site ou les bâtiments

En cas de manquement au code de vie :

Afin d'améliorer le service et la qualité de vie de tous les participants inscrits au camp, la municipalité se réserve le droit d'exclure tout participant qui :

- Met sa sécurité et celle des autres en danger;
- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent;
- Manque de respect envers le matériel utilisé et les lieux visités;
- Ne respecte pas les mesures d'hygiène sanitaire;
- N'observe pas les règlements spécifiques expliqués verbalement lors de sa première journée de fréquentation au camp de jour.

Dans les cas ci-haut mentionnés, selon la gravité de la situation et la répétition des manquements, les mesures suivantes seront appliquées :

1. L'enfant est averti verbalement par l'animateur. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un des membres du personnel du camp.
2. L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un membres du personnel du camp.
3. L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé par écrit en fin de journée par un membres du personnel du camp.
4. L'enfant est suspendu pour une journée. Un deuxième avis écrit est émis au parent (copie conforme à la direction générale de la municipalité) l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion cités ci-dessous.
5. L'enfant est exclu du camp de jour pour la prochaine semaine. La coordonnatrice du camp de jour avise par écrit le parent (copie conforme à la direction générale).
6. L'enfant est exclu du camp de jour pour le reste de l'été. La coordonnatrice du camp de jour avise par écrit le parent (copie conforme à la direction générale). L'administration de la municipalité voit au remboursement s'il y a lieu.

De manière plus générale, les enfants ayant des troubles de comportements connus et significatifs les empêchant de fonctionner au sein d'un groupe doivent être encadrés adéquatement. C'est pourquoi il nous serait facilitant que ces informations nous soient transmises. Les efforts seront mis en place pour le bien-être de tous les enfants. Cependant, dans la mesure où la présence de ces enfants au camp de la municipalité engendre une contrainte excessive pour cette dernière, celle-ci ne peut être obligée d'assumer cette situation. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp sans respecter les règles mentionnées ci-haut pourrait se voir expulser du camp de jour.

## Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

### Habillement fortement suggéré

- Culotte courte

- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou chapeau pour se protéger du soleil

## Matériel requis

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel tous les jours. Afin d'éviter les objets perdus, l'identification de chaque effet personnel de chaque enfant est obligatoire.

- Repas (lunch froid pour le dîner)
- 2 collations
- Breuvage
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange
- Espadrilles ou souliers adéquats pour courir, sauter et grimper
- Vêtements adaptés à la température

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

## Matériel Interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs. La municipalité n'est pas responsable des objets perdus. Évitez d'apporter des objets personnels qui pourraient être perdus, volés ou brisés.

- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Bijoux et accessoires vestimentaires encombrant ou dangereux;
- Jeux de la maison
- Objets électroniques
- Objets de valeur;
- Objets tranchants ou dangereux.

## Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 6h45 et se terminent à 18 h.

L'horaire du sommaire des activités estivales se retrouve sur la page Facebook du Camp de jour Tingwick et sur le site web de la municipalité.

Chaque semaine, les animateurs afficheront leur programmation d'activité dans l'entrée de OTJ.

## Lieux

Le camp de jour se déroulera à l'OTJ (Pavillon Armand-Rousseau) 1330 rue St-Joseph, Tingwick. Durant la journée, les enfants auront accès au terrain de baseball, au terrain de soccer, à l'espace de la patinoire extérieure, au parc de l'école, ainsi qu'au jeu d'eau et au **skate park** en fonction de la programmation d'activités des animateurs.

## Sorties

Cet été, il y aura 6 sorties. Les informations et les directives à suivre seront affichés sur la page Facebook du camp de jour de Tingwick en temps et lieu.

## Déroulement de la journée

La journée au camp sera divisée en plusieurs parties : Voir calendrier

## Équipes

Coordonnatrice du camp : Emy Roy

Animateurs/animateuses : Emmy Roberge, Marguerite Blanchette, Eli Roy, Naomie Levasseur, Mégane Landry

Aide-Animateurs : à venir.

## Procédure de communication

Afin que vous restiez toujours informés des activités que font vos enfants au camp de jour, différents moyens de communication sont à votre disposition :

Une page Facebook du camp de jour et des mémos seront utilisés pour vous transmettre de l'information au courant de l'été. Si vous désirez que l'on communique avec vous d'une autre façon, bien vouloir nous en aviser. Merci!

Un calendrier de l'ensemble de l'été sera affiché dans l'entrée de l'OTJ et partagé sur la page Facebook.

Chaque animateur/animatrice remplit un rapport quotidien. Ainsi, toute l'équipe du camp sera en mesure d'intervenir adéquatement auprès de chaque enfant et d'assurer le suivi nécessaire.

En cas de blessure mineure, un rapport d'accident sera rempli par le membre du personnel présent lors de l'incident et vous sera remis à la fin de la journée. Évidemment, en cas de blessure grave, les premiers soins seront administrés, les services d'urgence avisés si nécessaire et vous serez immédiatement contacté.

Un cartable contenant les fiches de santé ainsi que vos coordonnées est gardé en tout temps et en toute confidentialité au bureau de la coordonnatrice.

Si vous avez des questions ou des commentaires relatifs au fonctionnement, nous vous invitons à vous référer à la coordonnatrice des loisirs.

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour au 819-359-2454 poste 112. Une boîte vocale est disponible au besoin.

## Procédure d'arrivée et de départ

Les présences seront prises à tous les jours. Vous êtes dans l'obligation de signaler l'arrivée et le départ de votre enfant à l'animateur/animatrice présent(e). En temps normal, les arrivées et les départs se font à l'entrée de l'OTJ.

### Arrivée

Veuillez appliquer de la crème solaire à votre enfant le matin avant d'arriver au camp de jour.

Un rassemblement aura lieu tous les jours à 9h. En cas de retard, l'enfant doit se présenter à un animateur qui pourra le prendre en charge. Il est de votre devoir de reconduire votre enfant directement sur les lieux des activités où sa présence sera inscrite par le personnel de l'animation.

### Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences. À noter qu'une pièce d'identité pourrait être exigée.
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre

enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.
- L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant sont notées tous les jours. Si une personne non autorisée sur la fiche santé se présente afin de venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation. Sans votre autorisation, l'enfant ne pourra quitter le camp de jour avec cette personne. Une pièce d'identité sera exigée pour toutes nouvelles personnes se présentant sur les lieux.

## Procédure en cas de retard ou d'absence

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent (9 h), assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir.

La direction du camp de jour n'effectue pas d'appel de vérification en cas d'absence de votre enfant, à l'exception des enfants arrivant seuls (par exemple à la marche).

Si une absence est prévue, il serait très apprécié d'en aviser le service d'animation.

Communiquez avec le camp de jour avant 9 h sur la page Facebook du camp en message privé pour mentionner l'absence de votre enfant. Les animateurs ont tous accès au groupe.

## Dîner et collations

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation. Par ailleurs ceux-ci dînent avec les enfants. La période du dîner est de 12 h à 13h. Les repas ne sont pas fournis et comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Prévoir idéalement un repas froid, car les enfants n'ont pas accès à un four à micro-ondes. Prévoir également un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur pour contenir toutes les boîtes à lunch sur les sites du camp de jour. De plus, la majorité des repas seront pris à l'extérieur.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Si votre enfant a des besoins particuliers pour son repas du midi, veuillez l'indiquer à l'équipe d'animation.

En cas d'oubli de la boîte à lunch, le parent sera contacté pour venir porter un repas froid à son enfant au courant de l'avant-midi.

#### Suggestion de boîte à lunch :

- 2 jus de fruits ou légumes et une bouteille d'eau
- Nourriture saine, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, produits laitiers, barres tendres)
- Un repas principal sain froid qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

## Allergies

Exceptionnellement, nous pourrions demander le retrait de certains aliments allergènes selon la gravité des allergies. Il est important de mentionner les allergies de votre enfant dans sa fiche santé.

## Médicaments

Outre la médication d'urgence (ex : Épipen lors d'allergie),. Dans de telles circonstances, des modalités de fonctionnement seront prévues avec le parent. Le parent est invité à s'adresser à Josyane Comtois, responsable du camp pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant. Notez que par mesure de sécurité, si vous devez laisser une médication à votre enfant dans son sac ou sa boîte à lunch, vous devez obligatoirement en aviser l'équipe d'animation.

Auto-injecteur : Lorsque l'enfant est reconnu allergique, par mesure de sécurité, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devez fournir à votre enfant une pochette ventrale qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. Lors des périodes de jeux d'eau, c'est l'animatrice responsable de son groupe qui portera la pochette de l'enfant. La prescription doit être sur l'auto-injecteur et sur la boîte. Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au site.

## Urgence

Lors d'une situation d'urgence, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la fiche santé de votre enfant seront contactés, d'où l'importance de fournir des numéros de téléphones valides avec des accès rapides aux parents.

Risque de contagion : Si votre enfant présente des symptômes selon lesquels le personnel a raison de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissement, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

## Surveillance et frais de retard

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour (6h45 à 18h00). Des frais de retard sont exigibles pour tout enfant qui quitte après 18h00. Ces frais sont de 15 \$ par tranches de 5 minutes entamées par enfant. Ces frais sont payables la journée même du retard ou avec entente particulière avec la responsable.

## Intimidation

Tous gestes de violence, de quelque type qui soit, ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et de plaisir. Nous vous demandons de nous informer rapidement si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour. Veuillez également nous aviser s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères (ex : à l'école, au parc, etc.).

## Vélo/trottinette

Si votre enfant vient au camp de jour en vélo, il devra le ranger aux endroits prévus par l'équipe d'animation. Par ailleurs, aucun vélo ne sera toléré à l'intérieur et sur les aires de jeux sauf lors d'activités prévues par l'équipe d'animation. Le port du casque est obligatoire pour tous les enfants à vélo lors des activités du camp, sans quoi, l'enfant ne pourra utiliser son vélo.

## Sécurité près du site

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilants près des sites du camp de jour. La sécurité des enfants est primordiale. Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et aux alentours :

- Réduisez votre vitesse et ne dépassez jamais un autre véhicule;

- Restez à bonne distance des cyclistes et piétons;
- Ne contournez pas les cônes et les tréteaux, ils sont là pour protéger les aires de jeux;
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement.

## Plainte

Si vous avez une plainte à faire concernant le fonctionnement du camp de jour, le déroulement d'une activité, la façon d'intervenir des animatrices ou autres, nous vous invitons à contacter la coordonnatrice des loisirs. Nous ne pouvons accepter que des parents haussent le ton ou encore injectent les animatrices. Nous encourageons davantage le dialogue, basé sur des faits et non des impressions. N'oublions pas: nous avons tous à cœur le bien-être des enfants.

## Amélioration continue

Dans un objectif d'amélioration notre offre de service du camp de jour, nous invitons les parents à communiquer avec la coordonnatrice [loisirs@tingwick.ca](mailto:loisirs@tingwick.ca) ou par téléphone au 819-359-2454 poste 112.

### Matériel nécessaire

- Gourde d'eau froide
- Lunch froid et/ou thermos, car il n'y aura pas possibilité d'utiliser de four à micro-onde
- 2 collations
- Crème solaire
- Un maillot de bain et une serviette de plage (ne pas tenir compte de la température)
- Vêtements de rechange (peuvent être laissés sur place pour la semaine)
- De la crème solaire
- Une casquette ou un chapeau
- Des souliers ou des sandales de sport (pas de gougounes sans support à la cheville)
- Des vêtements pouvant être salis par le gazon ou le sable.

# Bon été